

GENDARMERIE NATIONALE
 GROUPEMENT
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITE
brigade de CHATELAUDREN
 PROCÈS VERBAL N° 113 / 1978

PROCÈS-VERBAL

PIÈCE N° 1

d'enquête préliminaire

AFFAIRE **FLEURY Louis**

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

16-01-78

ANALYSE - RÉFÉRENCE
ANALYSE : Observation d'un objet non identifié.
REFERENCE: P.V.n°55 du 14 janvier 1978 de la brigade de DOL de BRETAGNE (I&V) et P.V.n°489 du 8 février 1978 de la brigade de St-BRIEUC "Ter" (CduN).
MISSION : Entendre différentes personnes susceptibles d'avoir observé l'objet non identifié.

NOUS SOUSSIGNÉS **F M** Adjudant, Officier de police judiciaire,
R F , gendarme agent de police judiciaire,
 VULES ARTICLES 16 à 20 et 75 du code de procédure pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.
 LE 16 février 78 A 17 HEURE(S) 00, en service pour la surveillance générale à TREGOMEUR (CduN), nous poursuivons l'enquête faisant suite au Procès-verbal n°486 du 8 février 1978 de la brigade de St-BRIEUC, relatant l'observation d'un objet non identifié par Monsieur **F L**, chauffeur, domicilié à lors de son passage au

A cet effet, nous gendarme **R** entendons à son domicile:

J J, né le 28 Juin 1927 à , nationalité Française qui déclare à 17 heures 15:

Le 14 janvier 1978 à deux reprises, j'ai remarqué une lueur dans le ciel.
 La première vers les 6 heures à l'est de mon domicile, en direction du Sépulcre et la deuxième aux environs de 6 heures 45 plein sud.
 Ces lueurs ne sont apparues que quelques fractions de secondes. Etant en panne de courant au cours de cette nuit là, j'ai cru que c'était l'éclairage de la cour qui s'allumait. Après vérification, le courant n'était pas revenu.
 Cette lueur rouge orangée était très violente. Je ne peux préciser si la lueur était fixe ou mobile l'ayant perçue qu'une fraction de seconde.

Le 16 février 1978 à 17 heures 30, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.
 (A signé au carnet de déclarations.)

- Monsieur **J J** nous fait savoir que Madame **B** demeurant au lieu dit , a aperçu également le même jour et à la même heure l'objet volant non identifié.
- A cet effet, nous nous rendons au domicile de cette dernière et nous entendons:

B M, le 2 octobre 1935 qui déclare à 17 heures 45:
/.....

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	voir "in fine"	LE 28 février 1978	LE COMMANDANT
			Groupe
			d'arrondissement
	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.		No. du
			du
			SIGNATURE ET CACHET

● 6 - TRACES DE LUEUR, DE LUMIÈRE, DE BRUITS, D'OBJETS, D'AUTRES CONSTATATIONS.

""""Le 14 janvier 1978 vers les 6 heures, alors que je me trouvais au lit, j'ai aperçu à deux reprises des lueurs ressemblant à des éclairs.
 " A 6 heures 45, en ouvrant ma fenêtre, j'ai aperçu une boule lumineuse de couleur rouge en direction de St-BRIEUC.
 " Comme nous étions en panne de courant, j'ai pensé que ces lueurs venaient de l'usine électrique du LEGUE. J'ai cru percevoir un bruit au moment où je l'ai aperçue.
 " Ces lueurs ne sont apparues que quelques fractions de seconde avant de disparaître vers le sol. C'est tout ce que je peux vous dire sur cette affaire. J'ai été surprise, mais je n'ai pas porté d'attention
 " J'ai trouvé ce phénomène bizarre." """"

Le 16 février 1978 à 17 heures 50, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations.)

Poursuivant notre enquête, le 22 février 1978 à son domicile entendons à 10 heures:

■ M. , né le 21 décembre 1926

qui déclare:

""""Le 14 janvier 1978 vers les 6 heures, alors que je me rendais à mon commerce à pied, j'ai constaté que le ciel était très éclairé à hauteur du bourg de TREMELOIR situé à environ 3 Km de TREGOMEUR.
 " Cette lueur très forte et très éclairante d'un orange rouge voyant m'est apparue environ 5 minutes, jusqu'à ce que je pénètre dans mon magasin. Par la suite je n'en suis pas ressorti et j'ignore totalement combien de temps la lueur a persisté. J'ignore l'origine de cette lueur qui embrassait tout l'horizon.
 " Je n'ai aperçu aucun objet, ni entendu aucun bruit. J'ai pensé que cela pouvait avoir une relation avec les circonstances atmosphériques (violente tempête qui avait privé toute la région d'électricité à ce moment là), avec une réaction au niveau de l'usine d'électricité du LEGUE, située dans cette direction.
 " Je tiens à préciser également qu'une ligne haute tension partant de cette usine rejoint GUINGAMP en passant aux environs de TREMELOIR.
 " Je ne peux citer d'autres personnes ayant pu être témoin du phénomène." """"

Le 22 février 1978 à 10 heures 20, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations.)

- D'après les renseignements recueillis, il s'avère que les personnes entendues ont aperçu un phénomène anormal qui n'ont d'ailleurs pu définir, au dessus de TREMELOIR, le 14 janvier 1978 entre 6 heures et 6 heures 45.
- Ce jour là, il y a eu une forte tempête, ce qui a privé la région de TREGOMEUR d'électricité.
- Les personnes entendues paraissent de bonne foi, et sont honorablement connues de nos services.

